

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District Montreal

N° 500-06-000322-053

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

DÉBUT 11 h01

FIN 11 h35

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte
 contesté enquête au fond

COUR SUPÉRIEURE
 COUR DU QUÉBEC
Chambre civile

Ray Hasan Retitioner
Microsoft Canada Cie et al Défendants

Division Pratiqué Salle n° 15.01

Civile

Le 18 février 2011

PRÉSENTS: M. Louis Lacoursière, J.C.S.

Retitioner
 DEMANDE OU REQUÉRANT(E)

M^e David Assor (P)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Merchant Law Group LLP
M^e

Défendants
 DÉFENSE OU INTÉRÊT(E)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

M^e Marc-André Landry (P)

Défendant in continuation of suit

Blake Cassels & Braydon
M^e

NATURE DE LA CAUSE VOIR CI-DESSOUS

GREFFIER NICOLE DONCET

INTERPRÈTE _____ Demandé à nouveau oui non

STÉNOGRAPHE

Microsoft Canada Inc (Defendant in continuation of suit)

Motion seeking authorization to discontinue class action proceedings

Dossier géré conjointement avec: 500-06-000407-018

Original du procès-verbal:

500-06-000322-053

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District Montréal

N° 500-06-000407-078

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

Grid for registration date

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

Grid for registration details

RÉFÉRENCES

DÉBUT 11 h01
FIN 11 h35

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte
 contesté enquête au fond

COUR SUPÉRIEURE
 COUR DU QUÉBEC
Chambre civile

Guy Hays (Class Action) Petitioner

Microsoft Canada Inc et al Defendants

Division Natij Salle n° 15.01
Civile

Le 18 février 2011

PRÉSENTS: L'Hon Louis Lacourrière, J. C. S.

Petitioner M^e David Assor (P)
 DEMANDE OU REQUÉRANT(E) Merchant Law Group

Defendants M^e Marc-André Landry
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)
 DÉFENSE OU INTIMÉ(E) Blake Cassels & Graydon

NATURE DE LA CAUSE VOIR CI-DESSOUS

GREFFIER NICOLE DOUCET

INTERPRÈTE _____ Demandé à nouveau oui non

STÉNOGRAPHE
* Microsoft Canada Inc (Defendant in Continuance of Suit)

** Motion seeking authorization to discontinue class action proceedings

Dossier géré conjointement avec :

500-06-000322-053

Original du procès-verbal : 500-06-000322-053

District Montréal

N° 500-06-000322-053

500-06-000407-0178

ENREGISTREMENT

M	Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

11H01

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salles	Poste

11H03

RÉFÉRENCES

11H03

11H04

11H10

11H10

11H16

11H17

11H19

22

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Le 18 février 2011

Ouverture de l'audience

Identification des procureurs

M^e Assor apporte une modification au paragraphe 5 de la requête pour être autorisée à se désister : le mot « interrupted » est remplacé par « suspended »

Questions du Tribunal

Suite des représentations de M^e Assor

Intervention de M^e Landry

M^e Assor poursuit ses représentations

Echanges entre le Tribunal et ce dernier

Commentaires de M^e Landry

Le Tribunal s'adresse à M^e Assor

Echanges entre le Tribunal et M^e Assor

JUGEMENT

VU les procédures intentées en 2005 et 2007 par le requérant;

VU QUE pour les motifs suivants, le requérant demande l'auto-

Montréal

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Le 18 février 2011

risation du Tribunal pour se désister de ses procédures :

"4. At this stage in the proceedings, and considering the significant amount of time and costs associated with the many future steps required to reach a conclusion on the merits in both of the above-mentioned cases the Petitioner has come to the conclusion that the pursuit of the present recourse is no longer in his interest;

5. That being said, Petitioner respectfully submits that the granting of the present motion seeking leave to discontinue said proceedings will not affect the interests of potential class members since prescription had been suspended when the matters were initiated by the Petitioner;"

VU QUE ses recours n'ont jamais été autorisés;

Montréal

ENREGISTREMENT

M	Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Le 18 Février 2011

VU l'ordonnance du juge *Martin Gauthier*, voulant que les avocats du requérant informent les membres potentiels des groupes qui s'étaient manifestés en s'adressant au site WEB de Merchant Law Group, que le requérant entendait se désister de ses recours;

VU QUE Merchant Law Group devait informer les membres potentiels qu'ils devaient confirmer leur intention d'être présents à la Cour pour l'audition de la requête pour autorisation de se désister au plus tard le 20 janvier 2011;

VU QUE les avocats du requérant se sont exécutés, et que trois réponses seulement ont été reçues avant le 20 janvier 2011, aucune n'indiquant une intention par l'expéditeur d'assister à l'audition;

District

Montréal

N°

500-06-000322-053

Le 18 février 2011

500-06-000407-078

ENREGISTREMENT

M

Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

VU QUE compte tenu des circonstances le Tribunal estime qu'il ne semble pas y avoir lieu de craindre que des membres potentiels ~~perdent~~ leurs droits;

VU QUE dans les circonstances il apparaît — contre les intérêts de la justice et les règles de la proportionnalité d'ordonner la publication d'un autre avis;

Pour ces motifs, le Tribunal:

ACCUEILLE la requête selon ses conclusions;

ORDONNE aux avocats du requérant d'afficher sur leur site WEB copie du présent jugement;

SANS FRAIS.

Michel Duguay

Lois Lacourrière
HON. LOUIS LACOURSIÈRE, J.C.S.

11135